



## Commerçants inaccessibles, n'hésitez pas à aller discuter avec eux !

Souvent, lorsque nous nous promenons, nous constatons que le coiffeur ou encore le réparateur de téléphone sont malheureusement affublés d'une grande marche à l'entrée.

L'erreur que nous faisons est de passer tout droit sans nous arrêter.

Si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à aller discuter avec les commerçants et leur demander, avant tout, s'ils disposent d'une rampe amovible.

Deux solutions s'offrent alors :

- Soit ils n'en disposent pas et il est tout à fait possible d'aborder le sujet avec eux, de leur expliquer qu'une rampe (même amovible) c'est un peu comme un extincteur, même si on ne l'utilise jamais, c'est vraiment important d'en avoir une.
- Soit ils en ont une, mais rien sur leur vitrine ne l'indique. Auquel cas, il est important de leur expliquer en quoi un pictogramme apposé sur la vitrine est important au niveau de la communication : en effet, n'importe qui qui passera devant cette vitrine saura que cet endroit est accessible.

## Un exemple d'une belle réussite, à l'initiative de nouveaux commerçants :

Votre Club a très récemment été contacté par le magasin Ikigai, situé à la Rue des Pâquis 48, comme il se nomme lui-même « un repère des passionnés de manga et de culture japonaise à Genève ». Ses deux directeurs avaient déjà une vision d'accessibilité très pointue, mais ils avaient besoin de nous pour avoir un avis d'utilisateur.

Lorsque je m'y suis rendue, les espaces étaient déjà très bien pensés, un pont en relief prévu à l'entrée en bois, avait été remplacé par un autocollant au sol et les gondoles étaient prévues pour un usage par un enfant ou une personne en fauteuil roulant. Le frigo et la fontaine à eau sont parfaitement utilisables et ils ont poussé la réflexion jusqu'à avoir un moyen de paiement électronique mobile.

La seule chose qu'il y a eu à rajouter, c'est ce fameux pictogramme dont je vous ai parlé, sur la porte d'entrée et au-dessus d'une sonnette dédiée aux personnes qui auraient besoin qu'on vienne leur ouvrir.

Il reste leur sous-sol à aller voir, car ils veulent organiser des événements ouverts à toutes et tous, mais nous avons convenu de leur laisser un peu de temps après une ouverture en fanfare !

Nous souhaitons plein succès à Ikigai et encourageons tous les passionnés de manga à aller les voir et à partager l'annonce de leur ouverture, ils le méritent amplement !

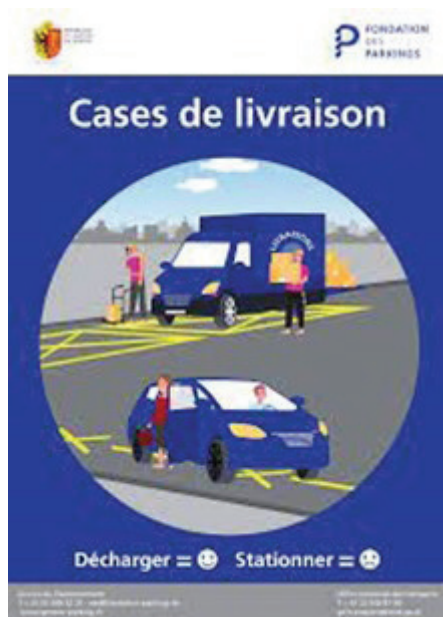


# Newsletter septembre 2023



## Places de livraisons et stationnement PMR

Vous avez constaté que, depuis quelque temps, des panneaux d'information fleurissent à proximité des cases de livraison, tel que celui-ci :



En effet, le stationnement ne sera plus autorisé sur les cases de livraisons, à part pour les raisons indiquées, trop de personnes en abusant. À partir du 10 octobre, les véhicules stationnant sans autorisation ou raison valable, seront verbalisés.

Inquiet des répercussions que cette verbalisation pourrait avoir pour les automobilistes disposant d'une carte de stationnement pour personnes à mobilité réduite (ci-après PMR) se garant sur ces places, votre Club a pris contact avec la Fondation des Parkings à des fins d'éclaircissements.

La tolérance accordée aux personnes disposant d'une carte de stationnement valable est maintenue sur les cases de livraison, ce qui nous a également été confirmé par des agents de la police municipale. En effet, conscients que les places pour les PMR sont souvent en nombre insuffisant dans certains quartiers et qu'elles sont souvent occupées par des personnes qui n'ont rien à y faire, cette tolérance présente une solution alternative. Il est toutefois conseillé d'utiliser en priorité les places dédiées aux PMR.

D'autre part, nous en profitons pour vous informer que, depuis quelques mois, lorsque les agents de la Fondation des Parkings ont un doute sur la légitimité d'une carte de stationnement pour PMR, cette personne est d'office amendée. Elle dispose toutefois de la possibilité de se rendre à la Fondation des Parkings pour démontrer que sa carte est valable (s'il s'agit par exemple d'une photocopie apposée sur le pare-brise). En effet, il y a eu une multiplication de cartes manifestement frauduleuses, utilisées abusivement ou encore carrément fausses et la Fondation a décidé de sévir, pour notre plus grand soulagement.